

**Élections des membres de la chambre départementale d'agriculture
du Rhône et de la chambre régionale d'agriculture
d'Auvergne-Rhône-Alpes
du 31 janvier 2019**

Collège des « Chefs d'exploitation et assimilés »
(collège 1)

Liste « titre de la liste » (facultatif mais conseillé) :

.....
.....
Organisation(s) syndicale(s) ou professionnelle(s) au nom de laquelle ou desquelles elle se présente (1) :
.....
.....

n° candidat	Civilité	Nom (celui qui figurera sur le bulletin de vote)	Prénom	Candidat Chambre Régionale*	Commune d'inscription
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
Noms supplémentaires					
19					
20					

* 3 candidats minimum doivent être candidats à la chambre régionale. Le nom des candidats concernés doit comporter en regard du nom la mention Chambre Régionale.

Parmi ces candidats doivent figurer au moins un candidat de chaque sexe par groupe complet et successif de trois candidats.

Le Mandataire :

Signature :

A cette déclaration de candidatures doivent être joints : la copie d'une pièce d'identité de chaque candidat et la procuration écrite et signée donnée au mandataire par chaque candidat